



Suspension CAF ALS janvier 2023

Par **mariouchka**, le **22/02/2023** à **11:25**

Bonjour, je suis retraitée, j'ai le minimum vieillesse et je touchais L ALS. Je paye tous les mois mon loyer sans problème. En janvier 2023 L ALS est suspendu brusquement donc pas d'allocation. Ma régie a pourtant renvoyé mon attestation de paiement annuel. On l'a renvoyé une nouvelle fois. Là en mars je ne pourrais pas payer mon loyer. La CAF me dit que mon dossier ne sera pas traité que d'ici le mois de Mai. Mais ne peut-on pas me redonner mes allocations en urgence ? surtout que c'est leur faute. La régie a fait son travail. Je suis désespérée. Merci de m'aider si j'ai une piste pour accélérer le dossier

Par **Pierrepaulejean**, le **22/02/2023** à **12:01**

bonjour

si vous avez la réponse de la CAF par mail, transmettez-la à votre propriétaire en lui demandant de bien vouloir prendre en compte le problème administratif de la CAF

Par **mariouchka**, le **22/02/2023** à **14:52**

Merci mais ils le savent déjà. Le loyer doit être payé. Point. Pour eux, cela ne les concerne pas. Bon. Merci à vous

Par **Pierrepaulejean**, le **22/02/2023** à **15:13**

avez-vous essayé de vous rendre dans les locaux de la CAF ?

Par **mariouchka**, le **23/02/2023** à **06:30**

Les rendez-vous à Lyon sont très loin. Mais j'ai pu les joindre hier au téléphone. Déjà pas très sympathique la dame. Elle me répond que mon dossier est en attente d'être étudié. Je lui dis que je ne comprends pas, qu'il faut 3 mois pour que j'ai une réponse d'autant plus que c'est une erreur de chez eux. Tout a été envoyé par ma régie depuis juillet 2022. Je ne dois rien et ils

ont quand meme suspendu mes prestations. puisque le dossier est complet, faites le en urgence. Non on ne peut pas Mme et elle a raccroche. Et en cours de conversation : surtout ne nous relancez pas cela ne sert a rien. 3 mois pr ça mais c est incroyable. N y a t il pas un service en urgence ? En tous les cas, je vous remercie de me repondre aussi rapidement.

Par **Marck.ESP**, le **23/02/2023 à 07:20**

Bonjour et bienvenue

A toute fin utile

"Le médiateur administratif de la Caf intervient à la suite d'une démarche préalable, lorsqu'une situation de blocage persiste. Il agit afin de résoudre la difficulté et s'assure de la bonne compréhension de sa réponse."

Par courrier : à l'attention du médiateur administratif, à l'adresse de ma Caf.

Par mail : sur caf.fr > Rubrique Mon Compte, en adressant votre message à l'attention du médiateur administratif

Par **mariouchka**, le **23/02/2023 à 07:30**

Je vous remercie, Je vais ecrire alors au Mediateur de lla CAF. Je vous tiendrez au courant.